

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° I-CF913

présenté par
M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14:, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.